

## Le point sur la question de l'autorisation de danse

Ayant été accusés sur la page Facebook de Nacho Libre d'avoir fait des fausses allégations dans notre démarche de mobilisation auprès de nos voisins, nous souhaitons rétablir quelques les faits. Pour ce faire, voici une séquence d'événements qui se veut une description la plus fidèle possible de la réalité :

- Mardi 18 juin : Ayant eu vent de la rumeur de l'établissement d'un bar près de l'intersection Chambord-Beaubien, rumeur ayant été confirmée par le conseiller d'arrondissement, une résidente rencontre les propriétaires du Nacho Libre pour leur demander des détails à ce sujet. La discussion est cordiale et les propriétaires donnent des explications sur leur projet qui se veut, à leurs dires, un bar de quartier pour une clientèle plus mature (30-40 ans). Cette description est d'ailleurs à l'image de la description qui en a été faite plus récemment durant l'assemblée publique du 15 juillet. Au cours de cette discussion, il n'est à aucun moment fait mention d'un plancher de danse.
- Vendredi 21 juin – 11h00 : Souhaitant en savoir plus concernant les possibilités de recours pour formuler une opposition, celle-ci décide de contacter la Régie des alcools et parvient finalement à obtenir quelqu'un au bout du fil. La préposée de la Régie lui apprend alors qu'une demande de permis de bar avec autorisation de danse a été soumise, et l'informe que ce type de demande est habituellement déposée pour les établissements de type discothèque. La préposée l'informe également que la période d'opposition tire à sa fin. À cause du congé férié, les oppositions reçues jusqu'au mardi 25 juin seront reçues, puisque, selon l'information reçue, aucune autre opposition n'a à ce moment encore été déposée à ce jour (mis à part celle de la ville, comme l'apprendra plus tard la résidente de notre histoire).
- Vendredi 21 juin – 14h00 : Pour confirmer l'information obtenue par téléphone, la résidente obtient au bureau du centre-ville du Journal le Devoir un exemplaire de la parution du 23 mai du Devoir contenant l'avis public.
- Vendredi 21 juin – 15h00 : La résidente contacte ses voisins pour les informer de la situation, et ils élaborent ensemble le projet d'une pétition auprès des résidents du quartier.
- Vendredi 21 juin – 21h00 : La résidente rédige une lettre d'opposition en son nom propre et le transmet par télécopieur au cours de la soirée. À ce moment, a-t-elle l'idée de confronter les propriétaires du Nacho Libre avec cette nouvelle information obtenue de la Régie ? En ce qui la concerne, le lien de confiance qui pouvait exister avec les propriétaires de Nacho Libre est rompu. En effet, il ne lui est jamais passé par la tête que les demandeurs aient pu faire une erreur en remplissant leur demande de permis de bar. Si elle avait eu à remplir ce type de document comportant une telle importance pour le projet, elle l'aurait certainement révisé à plusieurs reprises avant de l'envoyer, pour s'assurer qu'il n'y contenait pas d'erreur justement.

- Jeudi 27 juin – 18h00 : Nacho Libre annonce via le courriel d'informations qu'il retire la demande d'autorisation de danse. À ce moment, la majorité des 347 signatures de la pétition ont déjà été obtenues. Les organisateurs de la mobilisation vont-ils rencontrer chaque personne individuellement pour leur faire part de la nouvelle ? Ont-ils les moyens de le faire ? La réponse à ces deux questions va de soi. Les organisateurs de la pétition, qui sont tous résidents propriétaires du secteur immédiat du bar projeté, maintiennent leur opposition malgré le retrait par les demandeurs de l'autorisation de danse dans la demande de permis. D'ailleurs, cette annonce de Nacho Libre ne peut à ce moment pas être confirmée par aucune autorité en la matière. Quoi que soulagés, comme vous l'avez sûrement été, à l'idée qu'une discothèque ne s'établira peut-être pas à quelques mètres de leur lieu de résidence, ils considèrent que la majorité des nuisances qu'ils souhaitent éviter pour leur quartier seraient engendrées par la venue d'un bar, avec ou sans plancher de danse.
- Vendredi 28 juin : la première série de signatures de la pétition, rassemblant 347 noms de personnes différentes, est envoyée à la Régie.
- Et vous connaissez la suite de l'histoire.